

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 02 septembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, MATHERON Christophe, ARNOUX Frédéric.

Absents excusés : DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, COULOUMY Christian donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, BERENGUEL Victor donne pouvoir à RAIZER Bernard.

Absents représentés : BOSQ Gustave, représenté par le 1^{er} adjoint MATHERON Christophe, PARIS Bruno représenté par le 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric.

Absente excusée : ZAPATERIA Béatrice.

Absents : GOURLAIN Mireille, METTAVANT Colette, MARROU Jehanne, VOLLAIRE Pierre, MONTABONE Michel.

RAPPORT N ° 2025/198 : Attribution du marché - Fourniture, installation et maintenance de photocopieurs comprenant la fourniture de tous les consommables (excepté le papier) et l'exécution des prestations associées

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée ouverte le 11 juin 2025 pour le plan intercommunal de sauvegarde et exercices de gestion de crise ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du 10 septembre 2025 ;

Considérant que l'offre de la société REX ROTARY est classée n°1 à l'analyse des offres ;

Jérôme ARNAUD ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec la société REX ROTARY pour un montant maximum de 200 000€ HT sur la durée de l'accord-cadre ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD